



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 juin 2019

CARNOT 4 : Ouverture de l'appel à labellisation d'instituts Carnot

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ouvre le nouvel appel à labellisation et à renouvellement de labellisation d'Instituts Carnot. La date de limite de candidature est fixée au **16 septembre** 2019.

Créé en 2006, le dispositif des instituts Carnot est un label d'excellence décerné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à des établissements publics de recherche en France qui s'engagent à développer des partenariats de recherche public-privé. Il est destiné à favoriser la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics avec des acteurs socio-économiques, en particulier des entreprises.

S'appuyant sur les compétences scientifiques et technologiques développées par la recherche publique, les Instituts Carnot sont des acteurs qui promeuvent la fertilisation croisée entre laboratoires et entreprises afin d'augmenter l'impact économique de la recherche publique.

Doté d'un budget de 62 M€ consacré par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour soutenir les structures labellisées « Institut Carnot » et augmenté par le ministère de 5 M€ en 2018, le label Carnot permet d'obtenir un financement destiné à encourager et à soutenir le développement de l'activité contractuelle dans le cadre de projets de R&D bilatéraux, quels que soient la taille de l'entreprise ou son secteur d'activité.

Le ministère évalue régulièrement les instituts Carnot et permet à de nouveaux laboratoires de s'engager dans cette démarche.

Cet appel à candidatures et à renouvellement de labellisation s'inscrit ainsi dans la continuité des programmes précédents. Il en reprend les grands principes : souplesse de fonctionnement, professionnalisation d'une relation durable entre les laboratoires publics et les acteurs socio-économiques et ressourcement scientifique, indispensable vecteur de l'avance technologique et de la compétitivité des entreprises. L'appel à projet sera clôturé le 3 octobre 2019.

Le label Carnot est attribué par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur proposition de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), dans le cadre d'appel à candidatures après avis du comité Carnot qui assure l'évaluation des propositions. La publication des résultats est attendue pour décembre 2019.

Renseignements et dossier de candidature :

- Site du ministère : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25421/instituts-carnot.html>
- Site de l'association qui promeut les Carnot : <https://www.instituts-carnot.eu/fr>
- Site de l'ANR : <https://anr.fr/appel-a-candidatures-carnot/>

Chiffres-clés annuels pour les 29 Instituts Carnot et les 9 tremplin Carnot

(Les tremplin Carnot font l'objet d'un dispositif particulier)

- **437 M€** de recettes issus des contrats de R&D signés avec les entreprises, dont 26% venant des PME et ETI
- **Près de 9 000** contrats signés dont 3 600 avec des PME et des ETI
- **31 000** ETP couvrant tous les domaines de R&D
- **25 200** publications de rang A
- **1 020** dépôts prioritaires de brevets

CONTACT PRESSE

Pôle presse du ministère

T 01 55 55 99 12 / 86 90

presse-mesri@recherche.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

https://twitter.com/sup_recherche